



Chapitre de livre

2020

Published version

Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

Les solidarités familiales, une alternative crédible?

Widmer, Eric

How to cite

WIDMER, Eric. Les solidarités familiales, une alternative crédible? In: 50 questions de sociologie. Serge Paugam (Ed.). Paris : Presses universitaires de France, 2020. p. 63–71. (Hors collection)

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:160388>

© The author(s). This work is licensed under a Other Open Access license

<https://www.unige.ch/biblio/aou/fr/guide/info/references/licences/>

Sociologie

50 questions de sociologie

50 questions de sociologie – 5. Les solidarités familiales, une alternative crédible ?

ÉRIC D. WIDMER

Référence(s) :

Widmer Éric D., 5. Les solidarités familiales, une alternative crédible ?, in Paugam Serge (dir.), *50 questions de sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, 2020, p. 63.

Entrées d'index

Mots-clés : État-providence, famille, solidarités

Texte intégral

- 1 Une des facettes du stéréotype de la « solitude urbaine » consiste à présenter les familles contemporaines comme isolées, régies par un individualisme qui les coupe de leur parenté et qui empêche leurs membres de se soutenir mutuellement. Cette attitude, dit-on, serait encore accentuée par la fréquence des divorces et des séparations qui viendraient rompre brutalement les liens de parenté. Quelle étendue ont alors les solidarités familiales aujourd'hui ? Dans un contexte de retrait de l'État-providence, les familles constituent-elles une alternative crédible à la solidarité publique ? La question se pose particulièrement en ce qui concerne les solidarités intergénérationnelles, que celles-ci concernent les aînés, confrontés aux dépendances générées par les vulnérabilités propres au quatrième âge, ou les enfants en transition à l'âge adulte, dont l'entrée dans le marché du travail est devenue, dans de nombreux pays européens, périlleuse. La présence d'une génération familiale sandwich, dans laquelle la plupart des individus entrent entre 45 et 65 ans, doublement sollicitée par ses aînés et ses jeunes, n'est pas nouvelle : elle a été soulignée par de nombreux travaux à partir des années 1990. La question des limites de son action se pose cependant aujourd'hui avec une nouvelle acuité.



Ambivalences normatives

- 2 Qu'en est-il, d'abord, des normes de solidarité familiale ? Qui, comment et dans quelles circonstances, dans le cadre familial, doit-on aider ? Y a-t-il aujourd'hui un impératif de l'aide familiale, si l'on décompte les soins à amener aux enfants mineurs et la solidarité entre conjoints ? Diverses études internationales révèlent que le soutien entre parents et enfants adultes est attendu dans la plupart des pays occidentaux et s'inscrit, dans plusieurs d'entre eux, dans des lois promulguant la sollicitation des uns et des autres avant un soutien public. L'entraide entre frères et sœurs n'a pas, cependant, ce caractère d'obligation et dépend davantage de l'histoire relationnelle, positive, négative, ambivalente ou indifférente, s'étant développée. Pour les apparentés plus éloignés (tels que cousins ou oncles et tantes, neveux et nièces) les obligations sont encore moins fortes. Les recherches existantes soulignent également une difficulté à voir s'aligner différentes logiques normatives dans les décisions familiales concernant l'étendue de l'aide à amener et la détermination de qui, dans la parenté, devrait aider en premier lieu. La question se pose avec particulièrement d'acuité pour les fratries confrontées à la prise en charge des parents vieillissants : faut-il que tous les frères et sœurs participent de manière égale à cette prise en charge où certains, compte tenu de leur disponibilité, de leur proximité émotionnelle, de leur statut (de femmes, de personne sans autre charge familial, etc.), de leurs ressources économiques, devraient-ils faire plus ? La dépendance des parents âgés est l'occasion, dans bien des cas, de tensions et conflits entre frères et sœurs, que les concernés pensaient avoir définitivement enterrés à la fin de leur adolescence.
- 3 De nombreuses ambivalences normatives marquent donc l'encadrement de l'entraide familiale tant en ce qui concerne ses objectifs qu'en ce qui a trait à son organisation et aux contributions respectives des acteurs. Cette ambivalence a une conséquence très importante pour la dynamique des solidarités : alors qu'une aide familiale ponctuelle, même si elle concerne des ressources importantes, est en général associée à un renforcement de la cohésion familiale et à une satisfaction personnelle importante, les conflits et rancœurs augmentent rapidement dès que les interventions nécessaires se prolongent pour devenir structurelles, remettant en question la prise en compte des autres rôles joués par les individus, par exemple dans le domaine du couple ou de l'activité professionnelle. Le climat de l'entraide se fait alors très ambivalent et met en question dans son déroulement les conditions mêmes de sa répétition.
- 4 Les solidarités familiales génèrent des ambivalences également des personnes bénéficiaires. De fait, accepter l'aide familiale c'est perdre une partie de son autonomie (Lüscher & Pillemer, 1998). Or, et particulièrement dans la relation entre les enfants adultes et leurs parents, cette autonomisation est un objectif central de la période de socialisation, qui vise à rendre la génération des enfants capable de fonctionner, dans sa vie quotidienne, de manière indépendante par rapport aux parents. Appeler à un renforcement de la solidarité familiale entre donc en contradiction avec les acquis normatifs de la période de vie commune. Cette contradiction des normes de solidarité et d'autonomie dans la parenté est relevée à toutes les étapes du parcours de vie. C'est bien le cas, par exemple, de la mise en couple et de la transition à la parenté, dans lesquelles de nombreux individus revendiquent une certaine mise à distance des familles d'origine, aussi bien que dans le quatrième âge, où, tant pour la génération des parents vieillissant que pour la génération des enfants bien avancés dans l'âge adulte, le besoin de rester autonome s'affirme. De fait, de très nombreux individus sont tiraillés entre les normes de solidarité familiale, qui stipulent qu'il faut aider sans compter, et la norme d'autonomie, qui affirme que chacun doit être désireux et capable, quelques soient les circonstances, de mener sa vie en toute indépendance.

Sociabilité et pratiques de solidarité familiales



- 5 Que peut-on dire, au-delà des normes, des pratiques effectives de sociabilité et d'entraide dans les familles ? En Europe comme en Amérique du Nord, l'illusion d'un isolement total des familles modernes par rapport à leur parenté est aujourd'hui largement dissipée. Un grand nombre de travaux et d'enquêtes ont en effet mis en évidence les liens relativement vivaces qui unissent les ménages à divers membres de leur parentèle (Kellerhals & Widmer, 2012). Cette sociabilité de contact se double dans une grande majorité des cas d'une proximité affective certaine : on se sent étroitement concerné, on éprouve une forte sympathie envers l'un ou l'autre membre du réseau et on se considère comme « vraiment proches ». Du point de vue « instrumental », c'est-à-dire dans le domaine des services et des appuis divers, l'échange entre famille et parenté est bien réel aussi. Cependant, une sélection s'opère dans la parenté, au profit d'un petit nombre de personnes avec lesquelles des relations particulièrement fortes et durables se sont développées. Contrairement à l'opinion commune, les grandes parentèles ne correspondent pas forcément à une sociabilité ni à une solidarité plus affirmées tant cette sélection est à l'œuvre.
- 6 Si les apparentés restent connectés, les solidarités effectives restent limitées (Déchaux, 2007). On a déjà noté la forte verticalité des solidarités : elles concernent pour l'essentiel, les relations entre les enfants adultes et leurs parents, beaucoup moins les frères et sœurs, sans parler des autres liens familiaux. Nettement vertical, entre grands-parents, parents et enfants, le réseau de parenté effectif est aussi consanguin, la mobilisation pour la belle-famille, spécialement pour les hommes, étant très limitée. Subjectivement parlant, les parents de nos conjoints et partenaires ne sont pas forcément nos parents. Finalement, de nombreuses recherches témoignent que le rôle de la parenté est celui d'un appoint ponctuel plutôt que d'une prise en charge systématique. Autrement dit, l'idée ou le principe d'une coopération familiale structurée, d'une mise en commun régulière des efforts entre plusieurs générations familiales, est très généralement refusée. La parenté est là pour aider à faire face à des circonstances exceptionnelles.
- 7 L'intervention de l'État et la solidarité familiale entretiennent depuis longtemps une relation ambiguë. En théorie, la modernité est associée à une privatisation de la famille et une autonomie accrue des individus par rapport à leurs liens familiaux. De ce fait, l'État-providence a été parfois considéré comme sapant les solidarités familiales. Cette interprétation est remise en question par la recherche sociologique, qui révèle que l'État et les solidarités familiales sont souvent complémentaires (Kalmijn & Saraceno, 2008 ; Kellerhals & Widmer, 2012). Cette spécialisation conduit les familles à se concentrer sur les aspects émotionnels des relations et sur l'aide pratique occasionnelle, alors que l'État prend en charge, dans l'idéal, les besoins de long-terme des personnes vulnérables. De ce point de vue, les régimes de politique sociale et familiale mis en place à travers les pays européens et l'Amérique du Nord accordent une importance variable aux solidarités familiales : alors qu'elles sont jugées essentielles dans les pays familialistes du sud européen (Portugal, Espagne, Italie), leur mobilisation est secondaire dans les pays scandinaves ou dans les pays classés par Gøsta Esping-Andersen (1999) comme libéraux (Angleterre, États-Unis), des pays comme la France, l'Allemagne, la Belgique ou la Suisse se trouvant dans une situation intermédiaire. Encore ne faut-il pas confondre les attentes sociales en matière de solidarité familiale (ce qui devrait être donné, en cas de besoin, selon nos contemporains) et les pratiques effectives de solidarité dans les familles (ce qui est échangé dans les familles, dans les faits). De fait, des pays tels que la France et l'Allemagne, pourtant jugées proches du point de vue du fonctionnement de leur état social par G. Esping-Andersen dans son ouvrage fondamental *Les Trois Mondes de l'État-Providence* (1999), donnent lieu à des orientations assez contrastées des flux de solidarités familiales. La saillance des solidarités familiales, au niveau des pratiques, ne dépend en effet pas seulement des politiques sociales ou familiales à l'œuvre dans chaque contexte national, mais également du développement sur le long terme des pratiques institutionnelles concernant l'emploi, la formation, le mariage, le divorce, la parentalité, l'éducation et l'héritage, sans parler de l'état des finances du pays ou de la région de résidence



(Widmer & Ganjour, 2017). Les lois concernant ces objets sont fort variables d'un pays à l'autre tout en n'étant pas étroitement liées avec les politiques sociales et familiales. Les solidarités familiales sont sensibles à un ensemble de facteurs économiques et institutionnels (Paugam, 2005) : il est donc illusoire d'appeler à un renforcement de ces solidarités sans travailler de concert sur les cadres sociétaux qui rendraient leur développement plus aisé.

Solidarité familiale et inégalités sociales

- 8 Les solidarités familiales ont des coûts sociaux qui passent souvent inaperçus. De fait, dans de nombreux contextes nationaux, face aux problèmes de financements publics de la solidarité collective, la famille est considérée comme une solution idéale car peu coûteuse et assez souple pour s'adapter aux problématiques multiples émergeant des parcours de vie. Rappelons cependant que, par le temps et l'énergie qu'elle demande, une solidarité familiale de moyen ou long terme est synonyme de moindre implication des aidants dans les autres sphères d'activité, dont la sphère professionnelle. Or, la prise en charge des parents âgés est dans une très large partie le fait des femmes qui, dans le même temps, sont également en première ligne pour la prise en charge des enfants. De fait, l'aide familiale participe à la familialisation de nombreux parcours féminins, générant une implication moins marquée des femmes dans les activités rémunérées, une situation productrice, surtout en cas de séparation, d'une forte vulnérabilité économique des femmes hors couple atteignant la cinquantaine. En miroir, les hommes, comparativement épargnés par ces pratiques de solidarité, se retrouvent plus souvent relativement isolés dans le grand âge, particulièrement dans le cas du décès de leur compagne ou épouse ou d'un divorce. La solidarité familiale est donc coûteuse du point des inégalités de genre, que celles-ci soient économiques ou relationnelles.
- 9 Diverses études ont également permis de constater que la solidarité familiale, loin d'être un facteur de compensation des inégalités de revenu entre individus ou de formation participe d'un cumul des inégalités sociales, renforçant les avantages des privilégiés et affaiblissant la situation des laissés pour compte (Kellerhals & Widmer, 2012). De fait, les échanges de ressources, notamment financières, sont beaucoup plus importants dans les classes moyennes supérieures que dans les classes populaires. La sociabilité et la proximité émotionnelle ne sont pas, contrairement à des représentations bien établies, plus fortes en milieu populaire. Par manque de ressources des uns et des autres, les échanges et la sociabilité se raréfient : les invitations coûtent cher ; les petits logements, le manque de flexibilité des horaires, les soucis innombrables de la vie quotidienne confrontée à la précarité, rendent la disponibilité aux membres de la parenté difficile et le resserrement de la solidarité sur les membres du ménage familial plus crédible. On se méfie en milieux populaires, de dons et d'échanges trop conséquents, mettant en question la possibilité d'une réciprocité. La solidarité familiale participe de ce fait à l'accumulation de capital social, ensemble de liens personnels, permettant s'ils sont exploités avec efficacité, de maximiser les autres capitaux, culturels, économiques, symboliques, accumulés par les privilégiés.

La famille, quelle alternative ?

- 10 La famille génère des échanges nombreux et importants entre ses membres. Les normes d'entraide dans la parenté restent fortes, particulièrement entre les parents et leurs enfants adultes. Cependant, cette solidarité génère de nombreuses ambivalences, tant par la difficulté à remplir les attentes normatives qui sont associées à la famille, à la revendication d'autonomie des uns et des autres, que par sa contribution à la reproduction des inégalités de genre et des inégalités sociales. On peut faire l'hypothèse que, pour les raisons présentées plus haut, un pays qui tablerait massivement sur la



solidarité familiale plutôt que sur la solidarité publique, par exemple dans un contexte de retrait de l'État-providence, verrait les inégalités sociales se renforcer et les tensions familiales se démultiplier.

- 11 **Voir aussi les questions : 10** Sommes-nous liés par l'argent ?, **38** La famille : une institution en déclin ?, **39** De quoi les parents sont-ils responsables ?

sous la direction de
Serge Paugam

50 questions de sociologie



Chaque trimestre, retrouvez une de ces 50 questions de sociologie ici, dans cette rubrique du site de la revue Sociologie !...

Et pour découvrir les 49 autres, le livre est en vente en librairie et sur le site des Presses universitaires de France :

https://www.puf.com/content/50_questions_de_sociologie

Bibliographie

Déchaux Jean-Hugues, 2007, « Réalités et limites de l'entraide familiale », *Repenser la solidarité. L'Apport des sciences sociales*, Paris, Puf, p. 205-217.

Esping-Andersen Gósta, 1999, *Les Trois Mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*. Paris, Puf.

Kalmijn Matthijs & Saraceno Chiara, 2008, « A Comparative Perspective on Intergenerational Support », *European Societies*, vol. 10, n° 3, p. 479-508.
DOI : 10.1080/14616690701744364

Kellerhals Jean & Widmer Éric, 2012, *Familles en Suisse : les nouveaux liens* (vol. 29), collection Le savoir Suisse, Lausanne, EPFL Press.

Lüescher Kurt & Pillemer Karl, 1998, « Intergenerational Ambivalence: A New Approach to the Study of Parent-child Relations in Later Life », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 60, n° 2, p. 413-425.
DOI : 10.2307/353858

Paugam Serge, 2005, *Les Formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, Puf.
DOI : 10.3917/ae.236.0070

Widmer Éric & Ganjour Olga, 2017, « Family Salience Across Nations: Configurations of Morphological Conditions », *Family Continuity and Change*, London, Palgrave Macmillan, p. 33-59.

Table des illustrations



URL

<http://journals.openedition.org/sociologie/docannexe/image/10420/img-1.png>

Fichier

image/png, 25k

Pour citer cet article

Référence électronique

Éric D. Widmer, « 50 questions de sociologie – 5. Les solidarités familiales, une alternative crédible ? », *Sociologie* [En ligne], 50 questions de sociologie, mis en ligne le 05 avril 2022, consulté le 13 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/sociologie/10420>

Auteur

Éric D. Widmer

Articles du même auteur

Pierre Livet et Bernard Conein, *Processus sociaux et types d'interactions* (Éditions Hermann, 2020) [Texte intégral]

Paru dans *Sociologie*, Comptes rendus, 2022

In memoriam Martine Segalen (1940-2021) [Texte intégral]

Paru dans *Sociologie*, N° 1, vol. 13 | 2022

Norbert Elias, *Le Déclin de l'art de cour* (CNRS Éditions, 2019) [Texte intégral]

Paru dans *Sociologie*, Comptes rendus, 2020

Marc Joly, *Après la philosophie. Histoire et épistémologie de la sociologie européenne* (CNRS éditions, 2020) [Texte intégral]

Paru dans *Sociologie*, Comptes rendus, 2020

Droits d'auteur

© tous droits réservés

